



Numéro de l'acte	2023-56-PMSF
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	6.1.3

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

QUESTION N°2023-56

COMMERCE : DROIT DE PLACE ET VOIRIES COMMUNALES – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

RAPPORTEUR :

Madame Cécile CARON

Adjointe au Maire, commerces, artisanat, professions libérales, fêtes & aînés

Le conseil municipal,

VU, les arrêtés municipaux des 09 octobre 1979, 27 octobre 1995 et 10 janvier 2003 portant réglementation du marché hebdomadaire le mardi matin place Roger Salengro,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 09 février 2009 adoptant la création de la Commission Municipale du Marché,

VU, l'avis de la Commission Municipale des marchés en date des 10 mars et 07 avril 2009 et la consultation des représentants des commerçants non sédentaires en application de la loi du 27 décembre 1973 d'orientation du Commerce et de l'Artisanat,

VU, la délibération fixant les tarifs des droits de place en vigueur sur le territoire de la commune,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mai 2009 relative à l'adoption d'un nouveau règlement du marché hebdomadaire,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 09 juillet 2015 relative à la durée de mandat des Représentants des Commerçants dans la Commission extra-municipale du marché,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date 19 décembre 2019 portant sur la tarification des droits place du marché et la modification des articles : 14 ; 15 ; 16 et 20 du règlement de marché,

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2022 relative à la mise en place de tarifs concernant l'occupation des camions alimentaires ambulants sur le domaine public

CONSIDERANT, la nécessité de prendre en compte les absences des commerçants ambulants pour congés ou intempéries et par équité avec la base de calcul du marché hebdomadaire, il convient de :

- de se prononcer favorablement pour la création d'un forfait annuel de l'occupation du domaine public pour les camions alimentaires sur la place Roger Salengro et hors place Roger Salengro sur une base de calcul de 40 semaines payable à l'année ou par trimestre.
- d'approuver une tarification forfaitaire ou par jour de présence pour un droit de raccordement sur la borne électrique de la mairie, applicable aux droits voiries communales et droits de place du marché hebdomadaire selon le tableau ci-annexé.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE la mise en place de ces tarifs à compter du 1^{er} mai 2023.

ARTICLE 2 : IMPUTE les recettes correspondantes aux budgets et suivants.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	28
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 12 avril 2023

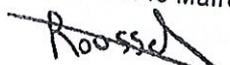
Le secrétaire de séance,
Arnaud WILQUIN



Le Maire,
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 1.4.AVR.2023 et publication ou
notification le 1.4.AVR.2023
Monsieur le Maire


Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Affiché le 14 avril 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Onze Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le cinq avril 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 26 présents à partir de la question 2023-45
- 1 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 2 absents excusés avec pouvoir à partir de la question 2023-45

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43 et 2023-44 incluse

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Monsieur Arnaud WILQUIN est nommé secrétaire de séance.